

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 827

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 9 SEXIES C

À l'alinéa 4, après le mot :

« ans »,

insérer les mots :

« à compter de l'année civile de réalisation du dépassement de ce seuil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.